

Communiqué de presse du Conseil Municipal du 17 octobre 2014

Administration générale

Attribution des marchés d'assurances Renouvellement du marché pour la période du 1er novembre 2014 au 31 décembre 2019, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;

Lot n°1 – Multirisques dommage aux Biens

Lot n°2 – Responsabilité civile

Lot n°3 – Véhicules

Après consultation des compagnies d'assurance, et le rapport et le classement des offres établis par le cabinet Patrick BARRAT, seules la SMACL et GROUPAMA ont répondu à la consultation.

Après analyse, le coût global de la prestation, en retenant les meilleures offres en termes de rapport garanties/prix, s'élève à 8 317€ TTC par an

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le rapport d'analyse du cabinet Patrick BARRAT :

Lot 1 – GROUPAMA 3 666€ (SMACL 3 555€)

Lot 2 – SMACL 1 827€ (GROUPAMA 2 450€)

Lot 3 – SMACL 2 823€ (GROUPAMA 1 644€)

Personnel

Renouvellement de CDD pour un agent technique : Zaia BAGHDADI, agent chargé de l'entretien de bâtiments communaux donne satisfaction à ce poste, après délibération, le conseil à l'unanimité, accepte la création d'un nouveau contrat à durée déterminée (CDD) du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 (14 heures hebdomadaires) à l'indice 339.

Renouvellement de convention avec la commune de Montalieu-Vercieu Vu le bilan satisfaisant de ces 6 dernières années concernant la gestion du musée « Maison de la Pierre au ciment », le conseil municipal accepte de renouveler la convention de partenariat entre les communes de Hières-sur-Ambly et Montalieu-Vercieu, pour mise à disposition du personnel de la Maison du Patrimoine pendant 3 ans, dès le 1er décembre 2014. Les salaires des personnels (1 poste et demi) sont pris en charge par la mairie de Montalieu-Vercieu.

Proposition de CDI pour un animateur du patrimoine

Christelle LE BOURHIS, agent employé à la Maison du patrimoine, occupe un poste de chargée de mission en développement rural, voit son contrat à durée déterminée arriver à terme le 30 novembre 2014. Après avoir déjà bénéficié de deux CDD de trois ans, il est possible de renouveler les contrats conclus pour une durée totale égale ou supérieure à 6 ans par un contrat à durée indéterminée.

Considérant la nécessité de maintenir cet emploi, le conseil accepte à l'unanimité, les termes du contrat sous la forme d'un CDI à compter du 1er décembre 2014 sur une base de 35 heures avec une évolution à l'indice 359.

Renouvellement de CAE pour un animateur du patrimoine

La commune a décidé de recourir à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), à raison de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les missions suivantes : élaboration du plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles de la commune, accueil au musée, et animations. Le conseil accepte à l'unanimité que ce contrat à durée déterminée soit conclu pour une période de un an, à temps complet, à compter du 25 novembre 2014. L'Etat prend en charge 80 % au minimum de la rémunération correspondant au S.M.I.C., sur 24h, et ce poste est exonéré des charges patronales de sécurité sociale.

Mission de conseil sur la gestion du personnel communal, en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Isère (signature d'une convention)

Le Centre de Gestion de l'Isère a un pôle « conseil en gestion des ressources humaines », qui assure des missions de conseil en organisation, et permet d'apporter un regard extérieur sur l'organisation des services et la gestion du personnel dans la collectivité, de faire un état des lieux, et de formuler des préconisations.

Leur proposition représente un coût de prestation fixé à 500€ par jour pour le chargé de mission, et le cas échéant 200€ pour les frais de secrétariat et des frais liés aux déplacements et repas. Une enveloppe globale de 3000€ pour 5 jours de mission est votée et approuvée à l'unanimité.

Camping municipal

Choix du gérant suite à appel à candidatures Après plusieurs contacts, aucune candidature n'a été présentée. Par conséquent, le conseil déclare le marché infructueux. Le dossier sera retravaillé par la commission ce mardi 21 octobre à 20h30.

Questions diverses

Affouage 2014 Après la délibération en date du 12 juin 2009 approuvant le plan de gestion de la forêt communale pour la période 2009-2028, et le règlement d'affouage 2014/2015 préparé par l'ONF, il y a lieu de désigner 3 garants. Le conseil désigne P. CHOLLIER, M. LAJOIE, JP. MARCEL comme garants, pour le suivi des opérations.

Encaissement d'un chèque de remboursement Le conseil accepte le chèque de remboursement émis par GROUPAMA, d'un montant de 1 223 € pour trop perçu sur la cotisation annuelle.

Remboursement de frais Le conseil accepte à l'unanimité, le remboursement de l'avance de frais faite par Mme Estelle SEON pour achat de décorations destinées à la cantine, pour un montant de 26 €.

Demande de remboursement des frais d'entretien de la salle des fêtes à l'occasion des activités de la CCIC (RAM, Bébébus) Le conseil municipal considère que la CCIC organise une fois par semaine un « Relais Assistantes Maternelles », ainsi qu'un accueil « Bébébus », dans les locaux de la salle des fêtes communale, et que cela engendre un entretien répété de la salle des fêtes les mardis, jeudis et vendredis matin. Pour cela, le conseil accepte la signature de la convention avec la CCIC, pour remboursement des frais d'entretien de la salle des fêtes, sachant que l'agent affecté à ce travail y consacre 3 heures par semaine, pour un coût horaire de 14.97€/h.

Bornes incendie Suite à des dégradations constatées sur les bornes publiques, le conseil accepte à l'unanimité, le devis du syndicat des eaux du plateau de Crémieu d'un montant de 3 533 € TTC pour leur remise en état.

Eclairage public Quatre lampadaires ne fonctionnent plus : P. CHOLLIER présente le devis de l'entreprise BALTHAZARD concernant la remise en état de ces équipements pour la somme de 2 093 €. Le conseil accepte à l'unanimité de voter une enveloppe de 2 100 € TTC et de mettre en concurrence ce devis, tout en prenant en compte le délai de réalisation. L'entreprise sera choisie ce 23 octobre.

Coupures d'électricité R. FONTAINE-TRANCHANT demande pourquoi, à plusieurs reprises, des coupures électriques ont eu lieu sur le village, la dernière il y a quelques jours. M. LAJOIE est intervenu auprès d'ERDF, en juin pour signaler un besoin d'élagage des arbres à proximité des lignes haute-tension, puis au mois d'août avec photographies à l'appui. ERDF a lancé la programmation de ces travaux, mais cela prend du temps puisque les interventions doivent avoir lieu sans électricité dans le réseau. Un rendez-vous aura lieu 21 octobre avec une personne de ERDF, référente sur ce dossier.

Présentation des compétences CCIC Dans un courrier récent, le Président de la CCIC, Adolphe MOLINA, propose au conseil une intervention afin de présenter au conseil municipal les compétences CCIC. Le conseil accepte cette proposition.

Rue de la gare : J. LE DIAS souhaite qu'un muret (à hauteur de la chambre de tirage) soit signalé, car il s'avère dangereux. Ce problème sera vu avec la communauté de communes puisque la voie est communautaire.

JP MARCEL fait remarquer que la mise en place des cérémonies des nouveaux arrivants, ainsi que celle des conseils de quartier, n'a pas été indiquée en conseil. Il semble anormal que l'opposition n'ait pas été prévenue.

N. ALBIZZI rappelle que le travail de la commission est transcrit par un compte-rendu envoyé à chaque élu sous 8 jours avec date et lieu de chaque cérémonie ou animation.

Conseils de quartier Chaque Hiérois a été cordialement invité à participer à une réunion d'information sur la mise en place par la municipalité de "conseil de quartiers".

C'est une instance de concertation à l'initiative de la commune pour favoriser la participation des Hiérois à la vie locale et les associer aux projets de l'équipe municipale.

Les conseillers de quartier seront des interlocuteurs privilégiés de la municipalité.

Ils seront informés, pourront donner leur avis et faire des propositions.

Tous les sujets pourront être abordés par les conseils, et pas seulement les affaires du quartier.

Suite à chaque réunion, un ou une « Référent(e) quartier » a été désigné(e) par les habitants, puis la liste de ces référents est proposée au Conseil Municipal pour valider leur candidature.

Les référents proposés par les habitants sont : M. PERRON Tristan (Marignieu), M. BORNAZ Pierre (Le Moulin d'Avaux), Mme GRANDJEAN Bernadette (St Etienne), Mme VERNAY-DUCROS Cécile (Bourcieu) et Mme BLEUSE Aurélie (Le Village).

Le conseil valide à l'unanimité ses référents de quartier et les invitera à signer la charte prochainement.